

Document explicatif – modification réglementaire

Informations générales

Titre	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 17.
Résumé	En concordance avec les dossiers 200-23-017 et 400-23-014
Concordance	Oui
Date	20 février 2024

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	des Forges
Territoire visé	Avant  <p>La carte d'urbanisme illustre le territoire des Forges avec plusieurs zones colorées et des infrastructures. Le grand ensemble de terrains vacants 17 est au centre, entouré de zones d'expansion urbaine (jaune) et de zones de réserve (rouge). Des zones prioritaires de développement (vert clair) et agricoles (vert foncé) sont également présentes. Des rues sont nommées, et un échelle de 0 à 200 mètres est indiquée en bas à gauche.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Périmètre d'urbanisation■ Grand ensemble de terrains vacants■ Levée d'une interdiction au développement urbain■ Densité brute (logement par hectare)■ Zone prioritaire de développement■ Zone d'expansion urbaine■ Zone de réserve■ Zone agricole

Document explicatif – modification réglementaire

	<p>Après</p>  <p>0 25 50 100 150 200 mètres</p> <ul style="list-style-type: none">  Périmètre d'urbanisation  Grand ensemble de terrains vacants  Levée d'une interdiction au développement urbain  Densité brute (logement par hectare)  Zone prioritaire de développement  Zone d'expansion urbaine  Zone de réserve  Zone agricole
<p>Objet</p>	<p>Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 17.</p>
<p>Approbation référendaire</p>	<p>En concordance</p>
<p>Pouvoir habilitant LAU</p>	<p>L.A.U., article 110.4.</p>